



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-cinquième session

Rome, 26-30 septembre 2016

Célébration de la Journée mondiale des abeilles

Résumé

Les abeilles et autres pollinisateurs sont largement reconnus pour leur rôle important et leur contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à l'agriculture durable, à la santé des écosystèmes et de l'environnement, à la préservation et l'enrichissement de la diversité biologique et à d'autres aspects du développement durable. Et pourtant, les abeilles et autres pollinisateurs sont en déclin dans certaines des principales régions agricoles du monde. Par ailleurs, de plus en plus d'espèces de pollinisateurs à travers le monde pourraient disparaître du fait de pressions diverses, dont beaucoup sont d'origine humaine.

Afin d'appeler l'attention sur le rôle majeur que jouent les abeilles dans la production alimentaire et dans l'équilibre des écosystèmes, la République de Slovaquie, avec l'appui de la Fédération internationale des associations apicoles (Apimondia), propose que le système des Nations Unies établisse une *Journée mondiale des abeilles*, qui sera célébrée le 20 mai de chaque année. L'objectif serait de susciter une prise de conscience du rôle essentiel que jouent les abeilles et autres pollinisateurs. Il s'agirait en outre de promouvoir les initiatives internationales et les actions collectives en faveur de leur protection et de celle de leurs habitats, d'un accroissement de leur densité et de leur diversité, et du développement durable de l'apiculture.

Obtenir le soutien de la FAO revêt une importance cruciale, car il s'agit de l'institution spécialisée des Nations Unies chargée de diriger les initiatives internationales visant à enrayer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et d'améliorer les niveaux de nutrition et la productivité agricole, en tenant compte des problématiques de la gestion et de l'utilisation durables des ressources naturelles.

Une première proposition a été présentée par la République de Slovaquie lors de la trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (Antalya, Turquie, 4-6 mai 2016), qui s'est déclarée très favorable à cette initiative¹.

¹ C 2017/16, par. 34.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à réduire au maximum l'impact de ses méthodes de travail sur l'environnement et à promouvoir des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr243

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité de l'agriculture est invité:

- 1) à étudier la proposition présentée par le Gouvernement de la République de Slovénie, en vue de l'établissement, par le système des Nations Unies, d'une Journée mondiale des abeilles, qui sera célébrée le 20 mai de chaque année, et à donner les indications qu'il jugera nécessaires.
- 2) à formuler une recommandation sur le projet de résolution de la Conférence figurant en annexe A et à soumettre cette proposition à l'examen du Conseil, à sa cent cinquante-cinquième session (décembre 2016), et de la Conférence de la FAO, à sa quarantième session (juillet 2017).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Robert Guei
Secrétaire du Comité de l'agriculture
Tel : +39-0657054920

I. Contexte

1. Les abeilles et autres pollinisateurs² sont essentiels à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à une agriculture durable, à la conservation de la biodiversité et de l'environnement, ainsi qu'à de nombreux autres aspects du développement durable mondial.

A. Agriculture

2. Au cours des 50 dernières années, l'agriculture mondiale est devenue de plus en plus tributaire des pollinisateurs. La production agricole nécessitant une pollinisation animale a quadruplé, alors que celle qui n'en dépend pas a seulement doublé.

3. Les abeilles et autres pollinisateurs pollinisent plus des trois quarts des principaux types de cultures vivrières dans le monde. La FAO estime que sur la centaine de variétés de cultures qui fournissent 90 pour cent des denrées alimentaires à travers le monde, 71 sont pollinisées par les abeilles. Il s'agit notamment de cultures de fruits, de légumes, de graines, de noix et d'oléagineux, qui constituent des sources majeures de micronutriments, de vitamines et de minéraux indispensables à un régime alimentaire équilibré, et essentiels à un fonctionnement et un développement physiologiques humains normaux.

4. Outre les denrées alimentaires, les abeilles et autres pollinisateurs contribuent à la production de cultures utilisées pour les biocarburants, les fibres (notamment les fibres de coton), les médicaments, le fourrage et les matériels de construction.

5. Selon une étude menée récemment par la FAO³, la pollinisation représente l'apport agricole qui contribue le plus aux rendements mondiaux, dépassant les autres pratiques de gestion agricole. Plusieurs cultures dépendantes de la pollinisation (telles que le cacao et le café) représentent une source importante de revenus pour les agriculteurs, en particulier les petits exploitants agricoles et les exploitants familiaux, surtout dans les pays en développement.

B. Sécurité alimentaire et nutrition

6. Une étude récente a montré qu'une meilleure gestion de la pollinisation permettrait d'augmenter les rendements des exploitations de moins de deux hectares, d'une valeur médiane de 24 pour cent, ce qui se traduirait par une augmentation de la densité des visiteurs des fleurs⁴. En garantissant des rendements plus élevés et une production agricole efficace, les abeilles et autres pollinisateurs apportent une contribution majeure à la sécurité alimentaire et à la nutrition d'une population mondiale en expansion, mais aussi à la lutte contre la pauvreté et à l'élimination de la faim.

C. Environnement et biodiversité

7. Les activités des abeilles et autres pollinisateurs ont des effets positifs sur l'ensemble de l'écosystème et des services qu'il rend. La pollinisation est l'un des services écosystémiques les plus importants. Elle contribue à la biodiversité en préservant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique. La pollinisation animale joue un rôle crucial dans la nature, en tant que service écosystémique de régulation. Selon les estimations, 87,5 pour cent (soit environ 308 000 espèces) de plantes sauvages à fleurs dépendent, au moins en partie, de la pollinisation animale pour la

² Il existe plus de 20 000 espèces d'abeilles sauvages et de nombreuses autres espèces, notamment de papillons, de mouches, de papillons de nuit, de guêpes, de coléoptères, d'oiseaux et de chauve-souris, qui contribuent à la pollinisation.

³ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/383967/icode/>

⁴ L.A> Garibaldi et al., 2016. «Mutually beneficial pollinator diversity and crop yield outcomes in small and large farms». *Science*: Vol. 351(6271) n° 6271, pp. 388-391.

reproduction sexuée⁵. La protection et la préservation de la diversité biologique et des services écosystémiques associés prévient la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques.

8. Les abeilles et autres pollinisateurs sont également des indicateurs biologiques importants de l'état de santé de l'environnement. Les changements environnementaux peuvent avoir des conséquences négatives considérables sur le rythme du processus de développement et, par conséquent, sur les niveaux de bien-être humain.

D. Autres aspects

9. De nombreux autres secteurs bénéficient des avantages offerts par les abeilles et autres pollinisateurs et des services qu'ils rendent. Les abeilles et autres pollinisateurs jouent un rôle important sur les plans économique, social et culturel. Ils sont en outre essentiels au développement durable de l'ensemble du système agricole, qui procure des emplois à des millions de personnes.

10. D'une certaine façon, les abeilles peuvent être considérées comme des animaux d'élevage. En raison de l'augmentation croissante de la valeur commerciale du miel, elles génèrent de plus en plus de revenus, participent de manière croissante aux stratégies relatives aux moyens d'existence et constituent autant de moyens d'instaurer la sécurité alimentaire pour de nombreux petits éleveurs dans de nombreux pays en développement.

11. Les pollinisateurs, et surtout les abeilles, ont également joué un rôle tout au long de l'histoire de l'humanité en tant que source d'inspiration pour la musique, les religions et la technologie, sans parler de l'art. Les abeilles sont en effet un leitmotiv des arts populaires, par exemple lorsqu'elles sont représentées sur des panneaux de bois décorant la façade des ruches.

12. De nos jours, un nombre croissant de projets consacrés aux pollinisateurs, de partenariats et d'initiatives citoyennes ont pour objectif la préservation des pollinisateurs.

E. Menaces pour les abeilles

13. Malgré leur importance, les abeilles et autres pollinisateurs sont en déclin dans certaines des principales régions agricoles du monde⁶. Par ailleurs, de plus en plus d'espèces de pollinisateurs à travers le monde pourraient disparaître du fait de pressions diverses, dont beaucoup sont d'origine humaine⁷.

14. Les changements survenus dans l'utilisation des sols et la structure des paysages, les pratiques agricoles intensives et l'usage de pesticides ont occasionné des pertes de grande ampleur ainsi que la fragmentation et la dégradation des habitats des pollinisateurs, à grande échelle. Les ravageurs et les maladies constituent une menace spécifique et sont le résultat de l'affaiblissement des résistances des colonies d'abeilles et de la mondialisation, qui facilite la dissémination de ravageurs et de maladies sur de longues distances.

⁵ Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire – Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

⁶ Selon le rapport de l'Union Internationale pour la conservation de la nature, leur habitat se réduit et les conditions de leur survie et de leur développement ne cessent de se détériorer. Rapport de l'UICN. Liste rouge européenne des abeilles. http://cmsdata.iucn.org/downloads/erl_of_bees_low_res_for_web.pdf.

⁷ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Thematic Assessment of Pollinators, Pollination and Food Production. <http://www.fao.org/news/story/en/item/384726/icode/>.

15. Les changements climatiques ont également un certain impact. La hausse des températures, les sécheresses, les inondations, d'autres événements climatiques extrêmes et les modifications des périodes de floraison sont autant d'éléments qui entravent la pollinisation.

F. Objectif de l'initiative de la Journée mondiale des abeilles

16. Compte tenu de l'importance des abeilles et autres pollinisateurs pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture durable, l'environnement, la santé des écosystèmes, la biodiversité et d'autres aspects pertinents du développement durable, la République de Slovénie, bénéficiant de l'appui, notamment, de la trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et de la Fédération internationale des associations apicoles (Apimondia), propose que le système des Nations Unies établisse une *Journée mondiale des abeilles*, qui sera célébrée le 20 mai de chaque année, et demande au Comité de l'agriculture d'approuver cette proposition (voir l'annexe A).

17. Des activités telles que la célébration de la Journée mondiale des abeilles par les gouvernements, les organisations nationales et internationales et la société civile, contribueront à susciter une prise de conscience du rôle essentiel que jouent les abeilles dans l'agriculture et l'environnement, ainsi que dans les moyens d'existence, le bien-être et la santé des populations humaines; elles permettront de promouvoir des initiatives internationales et des actions collectives en vue de protéger les pollinisateurs et leurs habitats, d'améliorer leur densité et leur diversité, et de soutenir le développement durable de l'apiculture.

Annexe A

Projet de résolution de la Conférence

Considérant la nécessité de résoudre d'urgence le problème du déclin, à l'échelle mondiale, de la diversité des pollinisateurs, et des risques que celui-ci comporte pour l'agriculture durable, les moyens d'existence humains et l'approvisionnement en denrées alimentaires;

Rappelant le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en faveur des services de pollinisation pour une agriculture durable, et le rôle prépondérant joué par la FAO dans la facilitation et la coordination de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, mise en place en 2002 par la Convention sur la diversité biologique (CDB);

Ayant à l'esprit l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire, publiée en février 2016 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;

Notant la dépendance des systèmes agricoles mondiaux envers les services de pollinisation et la contribution importante des abeilles et autres pollinisateurs à l'amélioration de la production et des rendements agricoles à travers le monde et, partant, à la création d'emplois dans les zones rurales;

Notant en outre le rôle fondamental des abeilles et autres pollinisateurs et leur contribution à une production alimentaire durable et à la nutrition, qui favorisent la sécurité alimentaire d'une population mondiale en expansion et contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'élimination de la faim;

Notant enfin la contribution que les services écosystémiques fournis par les abeilles et autres pollinisateurs apportent à la santé des écosystèmes, en préservant la biodiversité, les espèces et la diversité génétique en promouvant ainsi une intensification écologique et durable de la production alimentaire et en favorisant l'adaptation au changement climatique;

Constatant avec préoccupation que les abeilles et autres pollinisateurs sont menacés par une série de facteurs induits en particulier par des activités humaines telles que les changements d'affectation des terres, les pratiques agricoles intensives et l'utilisation de pesticides, ainsi que par la pollution, les ravageurs et les maladies, et le changement climatique, qui menacent leur habitat, leur santé et leur développement;

Affirmant que les abeilles et autres pollinisateurs intéressent les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale;

Consciente de la nécessité urgente de susciter une prise de conscience à tous les niveaux, et de promouvoir et de faciliter les interventions en faveur de la protection des abeilles et autres pollinisateurs, afin de contribuer à leur santé et à leur développement; gardant à l'esprit que l'amélioration des services des pollinisateurs est importante pour la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'élimination de la faim, l'instauration de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une agriculture durable, pour protéger des ressources naturelles limitées et pour mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité; ainsi que de nombreux autres aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

Reconnaissant que la célébration d'une *Journée mondiale des abeilles* par la communauté internationale contribuerait considérablement à la prise de conscience à tous les niveaux de l'importance des abeilles et autres pollinisateurs, et à promouvoir les initiatives internationales et les actions collectives en faveur de leur protection;

Soulignant que les coûts additionnels engendrés par la mise en œuvre de la Journée mondiale des abeilles doivent être couverts par des contributions volontaires, y compris du secteur privé;

- 1) **Demande** au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame le 20 mai de chaque année *Journée mondiale des abeilles* à sa prochaine session, si elle en décide ainsi.